

Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 avril 2009 de M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Isabelle Brunier, Alexandra Rys, Anne-Marie Gisler, Catherine Buchet-Harder, MM. Yves de Matteis et Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 31 mai 2010, intitulée: «Pour une meilleure accessibilité des centres sportifs par les piétons».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

(...)

- l'absence de trottoirs et de cheminements pédestres entre l'arrêt de bus «Vernets» et la piscine et patinoire des Vernets, ainsi qu'entre l'arrêt «Queue-d'Arve» et le centre sportif de la Queue-d'Arve sur le domaine privé de la Ville de Genève;

(...)

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à instaurer des cheminements piétons sécurisés et bien séparés des voies d'accès aux parkings automobiles entre les arrêts des transports publics et les centres sportifs de la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève gère six centres sportifs (le centre sportif des Evaux n'est pas inclus dans ce décompte, car il est géré de manière indépendante bien que la Ville participe à son financement), ainsi que trois stades. Chacun de ces équipements bénéficie d'une desserte par les transports en commun. La qualité de cette desserte est variable d'un lieu à l'autre, oscillant entre une à cinq lignes de transports en commun. Le cheminement des piétons depuis les arrêts des transports en commun jusqu'aux accès des périmètres des complexes sportifs s'effectue généralement sur le domaine public et dans de bonnes conditions, sur des espaces sécurisés (trottoirs, etc.). Seule la qualité des cheminements piétons menant au centre sportif des Evaux n'est pas totalement satisfaisante, mais une étude est en cours pour améliorer la desserte de cet équipement; ce centre n'est de toute manière pas situé sur le territoire de la Ville de Genève.

Cependant, les déplacements liés aux loisirs ayant tendance à croître de manière forte, l'amélioration de l'accessibilité des centres sportifs de la Ville de Genève pour les modes doux sera intégrée au prochain plan directeur des chemins pour piétons (actuellement en cours de révision). Une étude est d'ores et

déjà en cours pour le centre sportif du Bois-des-Frères, appartenant à la Ville de Genève. En effet, l'image directrice en cours d'élaboration envisage la construction d'un immeuble en lieu et place du parking de surface actuel d'une capacité de 190 places. Pour approfondir cette hypothèse, le Service d'urbanisme de la Ville de Genève, en collaboration avec le Service des sports, a engagé à la fin de septembre 2010 une étude destinée à évaluer l'offre existante pour la mobilité et le stationnement ainsi que pour les besoins d'accessibilité des usagers de ce centre sportif.

Une observation à une échelle plus fine révèle que l'accès des piétons jusqu'aux infrastructures sportives proprement dites, à travers les différents sites concernés, bénéficie également, la plupart du temps, de conditions de sécurité acceptables. Cependant, il apparaît que dans certains cas, minoritaires, les cheminements des piétons ne sont pas toujours clairement identifiés une fois que les usagers ont pénétré à l'intérieur des périmètres des centres sportifs. Ces quelques cas, caractérisés par une situation insatisfaisante en termes de cheminements piétons, feront l'objet d'une étude afin de déterminer les solutions techniques à mettre en place pour apporter des réponses à l'absence d'itinéraires piétons sécurisés de manière continue.

Concernant les centres sportifs de la Queue-d'Arve et des Vernets, qui sont explicitement mentionnés dans la motion M-861, les situations en termes d'accessibilité piétonne sont assez différentes et doivent être clairement distinguées:

- Dans le cas du centre sportif des Vernets, il est tout à fait possible pour un piéton d'atteindre l'entrée du bâtiment donnant accès à la patinoire ainsi qu'à la piscine depuis l'arrêt de bus le plus proche, en cheminant sur un trottoir ou sur un espace distinctement séparé des zones de circulation ou de stationnement des véhicules motorisés. Le centre sportif dispose en effet d'un accès réservé aux piétons, situé entre l'entrée du parking pour voitures et l'entrée du parking pour les deux-roues, donnant sur la rue Hans-Wilsdorf. Il faut toutefois remarquer que, depuis l'arrêt de bus le plus proche, cet itinéraire est plus long que celui que choisirait d'emprunter un piéton à travers le parking du centre sportif, sans bénéficier d'un espace de cheminement distinct.
- Le cas du centre sportif de la Queue-d'Arve est moins favorable, puisque depuis la rue François-Dussaud l'accès des piétons au bâtiment s'effectue entièrement à travers le parking et sa voie d'accès, sans qu'aucun cheminement spécifiquement dévolu aux piétons ne soit matérialisé.

Les situations spécifiques de ces deux lieux seront analysées dans l'étude d'amélioration des itinéraires piétons citée précédemment.

Il faut toutefois mentionner que ceux-ci sont accessibles aux piétons par le chemin situé au bord de l'Arve. Cette accessibilité aux modes doux dans leur

ensemble sera d'ailleurs encore améliorée dans le futur par la réalisation de la voie verte d'agglomération, dont l'itinéraire devrait longer cette section du bord de l'Arve.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 12 janvier 2011.